

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 23 mars 2016

Projet de loi

de bouclement de la loi 10507 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multibarrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 10507 du 29 janvier 2010 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multibarrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 300 000 F
– Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>3 270 845 F</u>
Non dépensé	29 155 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Afin de faire face à diverses contraintes (problème d'accès, évolution des demandes d'examen avec les nouvelles modalités d'imagerie, évolution de la technologie) dans le cadre de l'évolution technologique et de l'intérêt médical, il est apparu nécessaire d'adapter les moyens diagnostiques du plateau d'imagerie de l'hôpital des Trois-Chêne. Le crédit accordé aux HUG par la loi 10507 s'inscrivait dans ce cadre.

2) Objectifs de la loi

Les objectifs de la loi 10507 étaient les suivants :

- Diminuer certains actes diagnostiques lourds par substitution de modalité d'imagerie (examens radio-isotopiques, coloscopies, etc.),
- Diminuer les temps d'attente pour les examens scanners et faire face à l'augmentation du nombre d'examens,
- Diminuer les transports de patients entre les sites périphériques et le site Cluse-Roseraie ainsi que les transports médicalisés,
- Améliorer la prise en charge des patients par la mise en place de moyens diagnostiques de proximité (temps d'attente, transports, pénibilité),
- Développer une expertise en imagerie psychiatrique et gériatrique,
- Rationaliser et optimiser le parc d'équipements d'imagerie aux HUG,
- Diminuer les délais d'attente et des transports tout en générant des économies et en améliorant les flux patients intra hospitaliers.

3) Les réalisations concrètes du projet

Ce projet s'est concrétisé par l'installation d'un scanner multibarrettes à rayons X sur le plateau de radiologie des Trois-Chêne, qui répond aux besoins initialement identifiés.

En effet, sur la base des sept premiers mois de mise en service du scanner, il apparaît clairement que l'économie annuelle prévue de 300 000 F sur les transports de patients entre les sites de Cluse-Roseraie et des Trois-Chêne est

en phase de se réaliser. Le nombre de transports vers Cluse-Roseraie qui a pu être évité durant cette période s'élève déjà à 2 681.

Par ailleurs, les délais de prise en charge sont maintenant réduits au minimum. Actuellement aucune attente n'est constatée pour la planification des examens CT (Computed Tomography – tomodensitométrie) sur le site de Cluse-Roseraie, tant pour les patients hospitalisés que pour les patients en ambulatoires. Les examens sont réalisés le jour même ou au plus tard le lendemain. Il en va de même pour les patients des Trois-Chêne, tous les examens CT sont réalisés le jour même. Les délais de prise en charge s'améliorent également au service des urgences. Pour la période de janvier à août 2015, 53,8% des patients sont pris en charge dans les 60 minutes, contre 49,8% en 2014 et 74,6% dans les 120 minutes, contre 68,5% en 2014.

Enfin, la libération de plages horaires sur Cluse-Roseraie permet d'améliorer le flux des patients malgré l'augmentation de l'activité, qui se reflète dans l'augmentation nette du nombre d'examens effectués. En effet, le nombre total d'examens CT a augmenté de 8% sur la période de janvier à août 2015 par rapport à la même période de l'année précédente. Quant au nombre d'examens sur CT du service des urgences, il augmente de 6,3%.

Les objectifs et livrables visés par la loi 10507 ont donc été atteints, sauf pour le respect des délais de réalisation. En effet, le projet devait initialement être terminé à fin 2013, mais la mise en service du scanner n'a été effective que le 20 octobre 2014. Ceci est dû au retard pris dans l'obtention du permis de construire des nouveaux locaux de radiologie Trois-Chêne regroupant plusieurs modalités d'imagerie (IRM, scanner, salle de radiologie, échographe, panoramique dentaire). Ce retard n'a eu aucun impact sur l'objectif global du projet.

Par rapport à ce retard, il sied de relever que la commission des travaux, lors de sa séance du 29 octobre 2013, a approuvé une prolongation de la durée de disponibilité du crédit concernant cet objet.

4) Aspects financiers et conclusion

Au terme du projet, les dépenses enregistrées sur les comptes de la loi 10507 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multibarrettes à rayons X au service de radiologie des HUG pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne font apparaître un montant non dépensé de 29 155 F par rapport au crédit voté.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ◆ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10507 ouvrant un crédit d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X au service de radiologie des HUG.

◆ Financement :

Pour un montant total voté de 3 300 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 3 270 845 F. Un non dépensé de 29 155 F est à constater.

◆ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre(s) remarque(s).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 1.12.2015

Signature du responsable financier :

Alo

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : cette loi entre dans le cadre de l'opération lancée en 2012 du bouclage d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 26/11/2015

Visa du département des finances :

 A. ROSSET.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 26.11.2015.
